

MAIRIE DE CHIMILIN

Séance du conseil municipal du 4 avril 2018

Présents : Madame CHABERT Monique, Monsieur BACLET Jean-Raymond, Monsieur JANIN Dominique, Madame JACQUEMET Nicole, Monsieur HUMBERT Philippe, Madame BONNET Jocelyne, Madame AGLIATA Florence, Monsieur FRERE Daniel, Madame Sylvie CLEYET-MAREL, Monsieur BUFDEVANT Gérard, Madame BURDIN Bérangère, Monsieur JACQUIER Laurent, Madame PETELET Caroline

Absents : Monsieur Julien ROBERT-QUATRE a donné pouvoir à Monsieur JANIN Dominique
Madame LAGREOU Liliane a donné pouvoir à Madame JACQUEMET Nicole

Secrétaire de séance : Madame BURDIN Bérangère

Convocations du 27 mars 2018

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 17 février 2018.

L'ordre du jour est ensuite abordé :

DELIBERATIONS

1- Vote des taux d'imposition, du budget primitif 2018 et des subventions:

La commission finances s'est réunie le vendredi 30 mars pour étudier le projet de budget primitif, les taux d'imposition des taxes foncières et d'habitation et la répartition des subventions aux associations.

Comme chaque année, les taux d'imposition doivent être votés, ceux-ci constituant le seul levier d'autonomie financière de la commune. Cette année, des travaux d'envergure sont programmés, la commune a dû recourir à l'emprunt pour réaliser l'ensemble des travaux d'accessibilité des bâtiments communaux et la 1^{ère} partie des aménagements de sécurisation du bourg. La commune est contrainte de dissocier les difficultés créées par le transit camion des difficultés et de l'insécurité liées au stationnement anarchique au moment de la sortie des classes. La seconde partie des travaux sera obligatoirement réalisée après la mise en service de la déviation.

Compte-tenu de la réforme de la taxe d'habitation, une grande partie des contribuables sera exonérée de 30% en 2018, 65% en 2019 pour arriver à une exonération totale en 2020 et sans doute une réforme les années suivantes. Cet impôt est certes injuste puisque les modes d'évaluation des bases d'imposition n'ont pas changé depuis 1970 mais c'est un élément majeur des recettes communales. L'exonération prévue sera compensée par l'Etat mais sur la base des recettes perçues en 2018 qui servira de référence. En cas d'augmentation du taux de taxe d'habitation les années suivantes, il n'y aura pas de compensation par l'Etat des recettes supplémentaires.

Madame Le Maire rappelle que les taux d'imposition à Chimilin ne sont pas élevés et que l'équipe municipale s'est engagée à une augmentation modérée mais continue afin de pérenniser le fonctionnement des services municipaux, l'entretien du patrimoine communal et d'assurer la vitalité du village par ses différentes actions. La commission Finances a établi des simulations de hausse allant de 1 à 3 points et propose une hausse de 2.5 points correspondant à 13000€ de recettes supplémentaires, qui porte les taux de :

- taxe d'habitation à 6.79%
- taxe foncier bâti : 16.78%
- taxe foncier non bâti : 49.51%

Conscient des difficultés que peut entraîner cette hausse pour les contribuables, le conseil municipal adopte cette proposition par 12 voix pour et 3 contre.

2 - Les subventions aux associations :

Il faut déterminer l'enveloppe globale qui sera portée au budget et la répartition par association. Une commission a travaillé à l'élaboration d'une nouvelle grille de répartition qui doit être finalisée et validée par le conseil municipal et qui sera présentée lors de l'établissement du calendrier des fêtes fin 2018. Monsieur Baclet présente l'état d'avancement de l'étude.

En conclusion, la commission finances ne propose que quelques ajustements et des suppressions pour 2 associations : La Prévention Routière qui n'intervient plus dans les écoles et Survie Isère. L'enveloppe de 12000€ portée au budget et la répartition proposée par la commission finances sont adoptées par 13 voix pour et 2 abstentions de Mesdames PETELET et AGLIATA. Elles marquent ainsi leur insatisfaction par rapport au report de la mise en place des nouvelles conditions d'attribution.

3. Vote du budget primitif 2018 :

Le budget est présenté selon deux axes : réduction de dépenses de fonctionnement et d'importants travaux d'investissement : réhabilitation de toitures, aménagement du village...

Quelques incertitudes pour estimer les dépenses de fonctionnement sont observées : le coût des services rendus aux communes en matière d'instruction d'urbanisme, d'informatique à l'école et de voirie et les futures compétences que prendra la Communauté de Communes, les changements des postes en périscolaire en raison du retour à la semaine de 4 jours.

Le budget est voté à l'unanimité : la section de fonctionnement de 1 128 371.36 € permet de dégager un virement la somme de 116 640 € en section d'investissement qui s'équilibre à la somme de 1 023 667.47 €.

4 – Augmentation annuelle des loyers selon l'indice Insee :

La révision annuelle des loyers intervient au 1er avril. L'indice de référence pour 2018 est de +0,9 %.

M. Janin fait remarquer que le loyer du petit local loué par un artisan à usage d'entrepôt n'a jamais été réévalué depuis sa signature. L'éventualité d'une hausse sera examinée l'année prochaine. Par 14 voix pour et 1 abstention, le conseil vote l'augmentation à l'exception du bail commercial pour le commerce tabac- alimentation, au titre du soutien du commerce de proximité.

5 - Convention ENEDIS :

Dominique Janin adjoint en charge de l'urbanisme et des travaux présente le dossier. L'alimentation électrique d'une construction neuve située route du stade nécessite de réaliser une traversée de route pour une extension du réseau jusqu'au transformateur situé près de la caserne des Sapeurs-Pompiers, à la charge du pétitionnaire. Une convention entre ENEDIS et la commune doit être signée afin d'autoriser les travaux sur la propriété communale. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

6 - Convention avec la Préfecture pour la dématérialisation du budget du CCAS :

Afin de dématérialiser l'envoi des documents budgétaires et des actes soumis au contrôle de légalité du CCAS, le conseil vote à l'unanimité le recours à la transmission électronique des actes et autorise Madame Le Maire à signer la convention avec la Préfecture de l'Isère.

7 - Convention avec le SEDI 38 pour un groupement d'achats pour la fourniture d'électricité des bâtiments communaux :

Dans le cadre du groupement d'achat public d'énergie, le SEDI 38 propose aux communes adhérentes un groupement d'achat d'électricité, dans un premier temps pour les contrats supérieurs à 36 kVA. La commune ne disposant pas de contrats de cette puissance, le conseil décide de surseoir à cette adhésion sachant que la délibération vaudra engagement pour l'ensemble des contrats de la commune.

8 - Dossier Adap pour l'accessibilité des bâtiments communaux :

Avant de réaliser la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux, dont une partie sera réalisée lors des travaux d'aménagement du village en 2018, il est nécessaire de déposer une demande d'AD'AP (agendas d'accessibilité) auprès de la Préfecture. Le conseil vote à l'unanimité pour l'élaboration des demandes d'AD'AP et autorise Madame le Maire à déposer les dossiers d'autorisations de travaux correspondants.

QUESTIONS DIVERSES :

- Travaux d'aménagement et de sécurisation du centre du village:

L'appel d'offres a été publié vendredi 6 avril, la date limite de réception des offres est le vendredi 20 avril à 12h.

Les élus ont rencontré les représentants de l'École Privée afin de faire le point sur les travaux d'aménagement et l'impact sur le stationnement des parents d'élèves de l'école.

- Organisation périscolaire, effectifs prévisionnels

La réponse de l'Inspection Académique pour la validation du retour à la semaine de 4 jours à la rentrée de septembre 2018 est attendue pour le 24 avril. Parallèlement la mairie doit préparer la réorganisation des postes du service périscolaire afin de recueillir l'avis de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion avant fin juin 2018. Les effectifs de l'école élémentaire sont stables, ceux de l'école maternelle s'annoncent en baisse.

- CCAS

Madame JACQUEMET indique que des réunions sont programmées pour les habitants intéressés par l'adhésion à une mutuelle.

En matière de logement, elle informe également le conseil des informations recueillies concernant les aides proposées par le Fonds Social de Logement (FSL).

- Communauté de communes :

Les délégués manifestent leurs réserves et leur insatisfaction quant au fonctionnement des instances, notamment des commissions, qui se réduisent à une chambre d'enregistrement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

Le Maire
Monique CHABERT

Le Conseil Municipal